



CONFEDERATION EUROPEENNE DES ORGANISATIONS
NATIONALES DE LA BOULANGERIE ET DE LA PATISSERIE

EUROPEAN CONFEDERATION OF NATIONAL
BAKERY AND CONFECTIONERY ORGANIZATIONS

Association internationale sans but lucratif (A.R. 17.06.1999 - 15524 / 92)

Messieurs Henri Wagener et Eberhard Groebel, Président et Secrétaire général de la Confédération Européenne des organisations nationales de la Boulangerie et de la Pâtisserie (CEBP), prennent position sur le débat actuel sur les profils nutritionnels définis par l'article 4 du règlement (CE) n° 1924/2006 du Parlement européen concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires :

Aujourd'hui le sel, demain les matières grasses et après-demain le sucre ? Nous n'acceptons pas ce chantage !

Avec des textes tels que le règlement relatif aux allégations nutritionnelles et de santé sur les denrées alimentaires, la Commission européenne entend bien uniformiser la quantité de sel présente dans toutes les variétés de pain vendues aux quatre coins de l'Union européenne. Pour le profil nutritionnel du pain, il serait donc nécessaire de définir une moyenne statistique de toutes les spécialités européennes de pain. Ceci serait alors la première étape de l'introduction d'une recette unique obligatoire imposée par la législation.

Nous refusons l'ingérence du législateur européen !

Les profils nutritionnels vont à l'encontre de la diversité des produits de boulangerie et des traditions culinaires européennes auxquelles nous sommes attachés. En nous opposant à ce projet de législation, nous refusons, au sens propre du terme, le pain fade de la Commission européenne dont la généralisation sonnerait le glas de la tradition boulangère.

Nous rejetons cette grave atteinte à la liberté de créer du boulanger !

Les dispositions relatives à la quantité de sel utilisée découlant des profils nutritionnels limitent considérablement la liberté de créer du boulanger. La Commission européenne s'arroge ainsi le droit de contrôler le goût de notre pain.

Nous rejetons cette grave atteinte à la diversité du goût !

Par exemple l'Allemagne compte à elle seule plus de 300 sortes de pain. S'il devait respecter la quantité de sel imposée par le législateur européen, le boulanger traditionnel, qui se démarque par la qualité de sa recette originale, perdrait alors sa créativité et sa liberté individuelle. Alors que c'est justement en raison de la diversité de ses traditions boulangères et pâtisseries que l'Europe est unique.

Nous refusons pareille ingérence dans la liberté de choix du consommateur !

Le consommateur doit conserver sa liberté d'acheter et de consommer ! L'imposition, par l'Union européenne, de recettes boulangères obligatoires mettrait fin à cette liberté du consommateur. L'utilisation de profils nutritionnels aurait pour conséquence de dérouter le consommateur et de le tromper sur la qualité réelle du pain : du jour au lendemain, on lui présenterait comme suspect et nuisible à sa santé le pain qu'il achète et auquel il fait confiance depuis toujours.

Nous refusons cette violation du domaine de compétence du législateur national !

Le débat actuel sur les profils nutritionnels ignore totalement la diversité et la richesse des habitudes culinaires des États membres. Il constitue à ce titre une violation du Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Nous disons non aux alternatives chimiques !

Les profils nutritionnels ne peuvent pas être prouvés scientifiquement. De plus, les nutriments naturels tels que le sel/sodium, les matières grasses et le sucre sont indispensables à l'être humain. Les produits de substitution chimiques, par exemple pour le sel, ne constituent donc pas d'alternative valable.

Résumé : Nous refusons cette grave atteinte aux traditions séculaires de la boulangerie du continent européen !

Le secteur européen de la boulangerie a survécu à toutes les formes de pouvoir : monarchie, dictature et démocratie... mais durant tous ces siècles, aucun gouvernement n'a essayé d'abolir la liberté de création du boulanger avec autant de détermination que la Commission européenne.

Bruxelles, 2010-03-16

De façon responsable: Henri Wagener - Président CEBP
Dr. Eberhard Groebel - Secrétaire général CEBP